Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 68 (1923)
Heft: 12

Nachruf: Le colonel J.-J. Lochmann
Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

REVUE MILITAIRE SUISSE

LXVIIIe Année N° 12 Décembre 1923

Le colonel J.-J. Lochmann[1].

Depuis longtemps, le colonel J.-J. Lochmann, ancien chef de l'arme du génie, qui vient de décéder à Lausanne, n'appartenait plus au cadre actif de l'armée. De ses contemporains, l'effectif est bien près d'être épuisé, et même de ceux qui furent sous ses ordres les rangs s'éclaircissent. A fin 1900, lorsqu'il donna sa démission de ses fonctions de chef d'arme, il avait 64 ans, et 23 années ont passé depuis. Cependant son ardeur pour les choses militaires ne s'était point éteinte, et pendant la guerre encore, et les deux années qui suivirent, il lui arriva de fréquenter les séances de la sous-section lausannoise des officiers.

Il était né, à Lausanne, le 6 juin 1836, d'une famille originaire de France, mais, comme tant d'autres, chassée de sa patrie par la révocation de l'édit de Nantes. Ses ancêtres s'étaient réfugiés à Hanau, dans le duché de Hesse, et c'est de là, qu'en 1802, son père était venu s'installer à Lausanne.

Lui-même suivit ses classes secondaires dans cette ville, puis les cours de la Faculté des sciences, à l'Académie, et finalement ceux de l'Ecole centrale des Arts et Manufactures, à Paris, d'où il sortit avec le diplôme d'ingénieur-mécanicien.

Sa carrière militaire date de 1859, année de son école de recrue-sapeur, et son premier brevet d'officier, — sous-lieutenant à l'état-major fédéral du génie, — fut de 1861. Il suivit alors la filière habituelle, et rapidement; 1863 le voit premier-lieutenant, et 1867 capitaine, grade avec lequel il fit le service des frontières en 1870-71. Aussitôt après, il est nommé major,

[1] Nons devons la communication de la plupart des détails biographiques du présent article à l'obligeance de M. Arnold Bonard, de l'*Agence télégraphique vaudoise.*

puis, en 1875, lors de la réorganisation militaire fédérale, lieutenant-colonel et ingénieur de division. Il occupait ce poste à la 1re division lorsqu'en 1882, avec le grade de colonel, il devint chef de l'arme du génie et du Bureau topographique fédéral.

On commençait alors l'étude de la fortification du front sud de la Suisse. La discussion était vive tant dans les milieux militaires, où l'accord n'existait pas sur le meilleur système défensif à adopter pour le territoire suisse, que dans les milieux politiques où l'on redoutait les dépenses que n'importe quel système obligerait de porter au budget. La *Schweiz. Milit. Zeitung* avait publié à ce propos un article dont on détachera l'amusant passage suivant :

La tendance à ne rien faire du tout dans la question des fortifications est puissamment encouragée par la présentation de projets qui ne sont nullement en rapport avec les moyens disponibles et les ressources du pays.

Il n'y a chez nous aucun militaire qui ait donné, par des prestations hors ligne, une garantie suffisante que l'on ne ferait pas fausse route. Nous n'avons point de généraux comme Moltke, Radetzki, Napoléon Ier, etc., qui aient donné des preuves incontestables d'un talent éminent dans l'art de la guerre.

Aucun militaire ne peut, par l'autorité de son nom et le poids de ses services militaires, étouffer les cent objections que, à tort ou à raison, on peut élever contre tout projet.

Il semble naturel que là où aucun officier ne jouit, à lui seul, de la pleine confiance nécessaire, on confie la solution de la question pendante à un certain nombre d'hommes, regardés à tort ou à raison comme particulièrement qualifiés pour cela. Suivant que le choix des autorités sera plus ou moins heureux, le résultat sera plus ou moins bon.

Quoique la réunion d'un certain nombre d'hommes intelligents en une commission ait quelque chose de séduisant, on ne doit cependant pas oublier que ces petites intelligences ne se laissent pas fondre en une seule grosse.

Suivant la composition de la commission, suivant les talents militaires de ses membres et leurs connaissances en stratégie, en tactique et dans l'art des fortifications, divers projets, bons ou mauvais, seront présentés et défendus avec opiniâtreté. Suivant le talent oratoire des auteurs des projets, suivant la considération dont ils

jouissent et le nombre de leurs adhérents, enfin suivant la plus ou moins grande intelligence de la majorité des membres de la commission, l'un ou l'autre projet réunira la majorité des voix. Qu'il soit pour cela le meilleur et le plus pratique, personne ne le pense. La minorité tient fermement à un autre projet et donne en sa faveur des raisons très concluantes.

C'est alors aux Conseils, composés, il est vrai, de grands politiques, mais non pas, en général, de grands militaires, à décider entre les deux projets (s'il n'y en a pas davantage). On peut admettre que les Conseils seront assez prudents, vu l'importance de la question, pour ne pas la décider eux-mêmes. La suite en est qu'une nouvelle commission est nommée pour examiner la question et le jeu continue de la même manière. Personne n'est plus content de cela que ceux pour qui les dépenses militaires sont une abomination et qui, par suite, ne veulent pas entendre parler de fortifier le pays. Il est alors très commode de dire que les militaires doivent d'abord s'entendre sur la question des fortifications et que seulement après cela les fonds nécessaires pourront être votés.

Plus la commission est nombreuse, plus il est difficile qu'elle arrive à une entente. Jamais les membres de la commission n'arriveront à être tous du même avis. Si les lois fédérales ne pouvaient être édictées que lorsque tous les membres des Conseils seraient parfaitement d'accord, le bon peuple suisse serait bien moins tourmenté par de nouvelles lois.

On procéda bien à la nomination d'une commission, dite préliminaire, mais on eut soin de la composer d'un nombre réduit de techniciens. Elle fut composée du chef de l'état-major général, colonel Alphonse Pffyfer, président, du colonel Bleuler, alors instructeur en chef de l'artillerie, et du colonel Lochmann. Elle se prononça pour la construction des ouvrages du Gothard, programme auquel Lochmann fit ajouter les ouvrages de St-Maurice et un projet d'ouvrages, — qui ne fut pas exécuté, comme on sait, — à Luziensteig-Sargans.

Pendant ce temps, la discussion se compliquait en Suisse de considérations de politique étrangère, voire d'intervention étrangère qu'il n'est pas sans intérêt de rappeler. Le débat avait commencé peu après le conflit diplomatique de 1875, alors que Bismarck, inquiet du relèvement rapide de la France, se proposait de donner un second acte au drame de 1870-71,

et de mettre ainsi un terme aux espoirs de revanche des Français qu'il estimait mal dissimulé. On assiste aujourd'hui à un phénomène analogue, mais en sens inverse ; c'est les Français qu'inquiètent les menaces de revanche des Allemands et qui tendent à développer les mesures qu'ils estiment nécessaires à leur sécurité.

Après 1875, la France jugea utile de développer son réseau d'ouvrages défensifs et se mit à construire des forts d'arrêt sur le Jura. D'honorables et chauds patriotes bâlois, bernois, neuchâtelois, genevois, écrit la *Revue militaire suisse* de décembre 1884, s'en alarmèrent, et leurs alarmes trouvèrent immédiatement un retentissant et sympathique écho au delà du Rhin. Nos voisins du nord croyaient ou affectaient de croire que les Français préparaient leur revanche de 1870 par une opération à travers la Suisse qui les amènerait au cœur de l'Allemagne du sud ; les journaux militaires et civils de Stuttgart, de Carlsruhe, de Darmstadt et autres, ne se firent pas faute de nous engager à des contre-préparatifs de neutralité, à des contre-forts dans le Jura représentés comme étant d'une grande urgence.

« La calme indécision des autorités suisses devant ces excitations étrangères, dont la partialité était patente, fut dénoncée comme une sorte de violation des devoirs de la neutralité helvétique ; des officiers suisses qui avaient pris la liberté d'exprimer leur opinion, depuis longtemps établie, que rien n'était plus dangereux que de se confier à ces grands « forts d'arrêt » tant vantés, furent représentés comme vendus à la France. [1] Bref, la question fut si soigneusement et méthodiquement « chauffée » par la presse d'Allemagne que les alarmes très loyales des patriotes suisses de la frontière de l'ouest ne firent que s'accroître et s'amplifier. Un grand nombre de sociétés militaires et autres s'en occupèrent, émirent des ordres du jour, des résolutions, des desiderata divers, tous très patriotiques assurément, mais résultant de débats généralement plus chaleureux qu'éclairés. »

Les Chambres fédérales ne nommèrent aucune commis-

[1] La *Rev. mil. suisse* fait allusion ici à deux grands articles de l'*Allg. Zeitung*, de Darmstadt, dirigés contre le colonel-divisionnaire F. Lecomte.

sion. Les travaux de fortifications furent introduits par la petite porte du budget. On commença par un fort, celui d'Airolo, sauf erreur; on continua par une batterie de protection, celle de Motto Bartola, toujours sauf erreur ; et, de fil en aiguille, la place du Gothard fut constituée conformément aux conclusions de la commission technique. St-Maurice vint ensuite.

Sur ces entrefaites, le colonel Pfyffer étant mort, la commission fut présidée par le colonel Bleuler, puis, après la retraite de ce dernier, par le colonel Lochmann.

On peut dire que la construction des fortifications fut le grand œuvre de Lochmann, avec l'établissement de l'atlas Siegfried, dont la publication fut achevée pendant ses fonctions. Au Bureau topographique fédéral, le colonel Siegfried avait présidé à la levée et à l'établissement des 148 premières feuilles; le colonel Jules Dumur, qui lui succéda pendant deux ans, présida au tirage de 96 feuilles et Lochmann à celui de 337 feuilles. C'est à ce moment, en 1900, que Lochmann dut se retirer dans des circonstances qui n'ont jamais été rendues publiques, et dans lesquelles M. Eugène Ruffy, alors chef d'un bureau international, après avoir été conseiller fédéral, semble avoir joué un rôle. Il est possible que la politique n'ait pas été indifférente à la mise en demeure de démission formulée à cette époque par le chef du Département politique, colonel Muller.

A la même époque fut inaugurée la carte avec teintes et relief, dont un certain nombre de beaux exemplaires parurent pour la vente au public et pour le Club alpin suisse. Sous la direction du colonel Lochmann également, fut résolue et menée à bonne fin la carte murale de la Suisse au $^1/_{200\,000}$, à l'usage des écoles.

Dans un tout autre ordre d'idées, le colonel Lochmann étudia avec un soin particulier l'adaptation des troupes du génie aux corps d'armée à l'époque de la creation de ces unités. Avec beaucoup d'autres officiers en Suisse, il était loin d'admirer cette création insuffisamment étudiée, hâtive, copie servile de l'étranger et qui ne répondait pas à nos conditions suisses. La répartition des troupes du génie donna lieu

à des controverses nourries dont la *Revue militaire suisse* fut l'écho en 1894 et 1895. Finalement la solution que le colonel Lochmann donna au problème et qui fut son œuvre entièrement personnelle recueillit tous les suffrages ; elle subsista sans modification jusqu'à la réorganisation générale de l'armée, en 1912. « La situation du génie, écrit « un sapeur » à la *Rev. mil. suisse* de mars 1895, qui paraissait si gravement compromise à la fin de l'année dernière, a complètement changé de tournure depuis la promulgation de l'ordonnance du 28 décembre 1894. Cette question de réorganisation du génie qui menaçait de dégénérer en désorganisation, qui a fait couler tellement d'encre et donner lieu à de si diverses polémiques, a été résolue de main de maître... » Circonstance particulière, et que le colonel Lochmann se plaisait à faire ressortir, tandis que les corps d'armes conduisaient à un luxe d'état-major nouveau, l'arme du génie fut la seule qui s'adapta aux nouvelles institutions sans exiger un seul poste supplémentaire d'officier supérieur.

Nous ne serions pas complet si nous négligions de rappeler l'organisation du service de destruction des travaux d'art à laquelle il s'appliqua sans relâche jusqu'à ce que tous les multiples dépôts d'explosifs nécessités par l'utilisation des mines, tout le personnel d'exécution, toutes les liaisons et communications indispensables à la marche rationnelle de ce service en temps de guerre fussent au point. Ce qui faisait encore défaut, avant lui, ce ne sont pas les mines elles-mêmes, — elles avaient été établies presque partout, — mais leur fonctionnement n'était pas assuré ni en personnel, ni en matériel pour le moment voulu.

Après sa sortie de l'administration militaire, le colonel Lochmann ne laissa pas chômer sa belle activité. Rentré à Lausanne, il la mit au service d'une foule d'œuvres d'intérêt public qui trouvèrent en lui un guide et un conseil aussi désintéressé qu'éclairé. Il continua sa présidence de la Commission géodésique suisse, celle de la Société vaudoise des ingénieurs et architectes, de la Commission d'art public. De 1902 à 1906, il présida la Société romande des Armes spéciales dont il faisait partie depuis 1859 et qui le nomma son prési-

dent honoraire lorsqu'il se démit de sa présidence effective. Vers la fin de sa vie, il était membre honoraire d'une quantité de sociétés en Suisse et, spécialement, dans le canton de Vaud, membre correspondant des sociétés de géographie de Genève, de Berne, de St-Gall, « associé émérite » de la Société vaudoise des sciences naturelles, etc., etc. Citons encore sa qualité de membre associé de la Société impériale des amis des sciences naturelles, d'anthropologie et d'ethnographie de Moscou.

Il apparaît ainsi comme un de ces hommes qui s'identifient entièrement avec la vie de la cité, Suisse et canton ; lorsqu'il s'agit de les servir, ils sont toujours prêts ; toujours, soldats ou citoyens, ils ont à disposition une réserve de zèle sur laquelle le pays peut compter.

Pour les jeunes générations, il appartenait au passé; dans la fièvre publique, gens et choses sont tôt perdus de vue, et chacun poursuit sa destinée qui ne laisse pas s'attarder vers ceux dont la marche est alentie sur le chemin; la mort n'a pas encore fait son œuvre que l'oubli saisit les vivants.

Pourtant l'essentiel demeure de ceux qui furent les bons serviteurs de la patrie; leurs travaux sont un anneau qu'ils ont rivé à la chaîne de la tâche commune. Le colonel Lochmann fut un de ces travailleurs dont notre armée a le droit d'être fière et dont elle doit garder le souvenir.